

**DNCA**

**FINANCE**

Gruppo Banca Leonardo

# **Dnca Evolutif**

## **PROSPECTUS SIMPLIFIE**

7 juin 2010

**PROSPECTUS SIMPLIFIE**

**DNCA EVOLUTIF**

**Conforme aux normes européennes**

**PARTIE A STATUTAIRE**

**Présentation succincte :**

- ▶ **Code ISIN** : FR0007050190 (Parts C) – FR0010524397 (Parts E)
- ▶ **Dénomination** : DNCA EVOLUTIF
- ▶ **Forme juridique** : FCP de droit français
- ▶ **Date de création** : 16 octobre 2000
- ▶ **Compartiment** : Non                      **Nourricier** : Non
- ▶ **Société de gestion** : DNCA FINANCE
- ▶ **Déléataire administratif et comptable** : CM CIC-AM
- ▶ **Dépositaire** : CM-CIC SECURITIES
- ▶ **Commissaires aux comptes** : FIDUS
- ▶ **Commercialisateur** : DNCA FINANCE

**Informations concernant les placements et la gestion :**

- ▶ **Classification** : OPCVM « Diversifié ».

▶ **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite CAC 40 (40%), Euro MTS 3-5 ans (30%) et MSCI Monde (30%) en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.

▶ **Indicateur de référence** : 40% CAC 40, 30% Euro MTS 3-5 ans et 30% MSCI Monde.

**CAC 40** : L'Indice CAC 40 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 40 actions représentatives du marché français. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'Indice CAC 40 est calculé et publié par Euronext Paris S.A. La convention de calcul de l'indice est telle qu'il n'est pas tenu compte du réinvestissement des dividendes.

**EURO-MTS 3-5 ans**: indice qui mesure la performance des emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixes et liquides. Il représente le cours moyen d'un panier d'emprunts à 3-5 ans.

**MSCI Monde** (Morgan Stanley Capital International World Index) : Indice calculé par Morgan Stanley et composé des 235 plus importantes capitalisations mondiales.

▶ **Stratégie d'investissement :**

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Cette exposition pourra se faire par des investissements aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM. L'exposition totale au risque actions pourra varier de 30% à 100%, en direct ou via les OPCVM et l'utilisation d'instruments dérivés, cette partie étant alors complétée par des obligations et des titres de créance à hauteur de 70% de l'actif si la conjoncture est défavorable.

Le FCP est un OPCVM coordonné investi principalement en :

- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 120, L'EUROSTOXX 50, le DOW JONES, le NIKKEI 225 par exemple, sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière et en « small caps » sur le Nouveau Marché et le Marché Libre ou leurs équivalents à

l'étranger dans la limite de 10%. Elle s'autorise à intervenir dans la limite de 20% de son actif sur les marchés émergents tels que l'Asie hors Japon, l'Amérique Latine L'Afrique et l'Europe de l'Est via des OPCVM sélectionnés.

- Dans une fourchette de 0 à 70%, selon les anticipations du gérant sur la conjoncture, en obligations et titres de créances (certificats de dépôt, billets de trésorerie) du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché, et dans la limite d'une notation de la dette long terme des émetteurs minimum de BBB- par Standard and Poor's et A2/P2 sur le court terme ou son équivalent auprès d'autres agences. Les titres n'appartenant pas à la catégorie « investissement » pourront néanmoins représenter jusqu'à 10% de l'actif. En cas de conjoncture défavorable, le gérant s'autorise à investir à 70% en TCN.

Le FCP ne peut détenir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM français conformes à la Directive ou non conformes ou européens conformes à la Directive.

Il est précisé que le FCP peut investir dans des OPCVM gérés par DNCA FINANCE ou une autre entité du Gruppo Banca Leonardo.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Le gérant peut couvrir et/ou exposer le portefeuille en vue de réaliser l'objectif de gestion sur le marché des actions, de taux et de change.

Pour les opérations de couverture, les positions peuvent être réalisées dans la limite de 30% de l'actif net de l'OPCVM, afin de réduire la dépréciation des actifs. Le FCP n'a pas vocation à rechercher une surexposition.

► **Profil de risque** : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du fonds sont principalement les suivants:

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de perte en capital** : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché.

**Risque action** : La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

**Risque de taux** : une partie du portefeuille peut être investie en produit de taux d'intérêt et l'exposition à ces produits peut aller jusqu'à 100%. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et la valeur liquidative du fonds peut baisser.

**Risque de change** : Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% de son actif au risque de change. Il s'agit du risque de baisse des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille: Euro.

**Risque d'investissement sur les marchés émergents** : Le fonds pouvant investir jusqu'à 20% de son actif en actions de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la VL plus rapide et plus forte.

A titre accessoire, le FCP peut être exposé au risque de crédit, risque de contrepartie, risque sur les petites et moyennes capitalisations et risques lié à l'utilisation des titres spéculatifs qui sont expliqués dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type** :

- **Part « C »** : Tout souscripteur
- **Part « E »** : Tout souscripteur hors territoire français

Ce fonds s'adresse notamment aux souscripteurs qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

► **Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans.

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

### ► **Frais et commissions :**

#### **Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats (ces frais sont applicables à toutes les catégories de parts de l'OPCVM)	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	0%

#### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à toutes les catégories de parts de l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,39% TTC, taux maximum
Commission de sur performance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire* Société de gestion** * Part maximum des commissions de mouvement acquises au Dépositaire : 5 %** Part maximum des commissions de mouvement acquises à la société de gestion : 95 %	Prélèvement sur chaque transaction	Euronext Paris : 0,598 % TTC maximum 15 euros minimum Etranger : 0,598 % TTC maximum + frais du correspondant 15 euros minimum

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPCVM s'élèvent à 2,39% TTC maximum l'an de l'actif net.

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion : <http://www.dncafinance.com>

DNCA FINANCE ne perçoit aucune commission en nature (article 8 septies du Règlement 96-03 de la Commission des Opérations de Bourse) de la part des intermédiaires.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel de l'OPCVM et contacter la société de gestion.

### ► **Régime fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## Informations d'ordre commercial :

► **Conditions de souscription et de rachat** : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h30 et sont exécutés le jour de bourse suivant (J+1) sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1.

L'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et rachats est le dépositaire :

CM-CIC SECURITIES – 6, avenue de Provence – 75009 – PARIS.

► **Valeur liquidative d'origine** : 200 euros pour la part « C ». La valeur unitaire de la part « C » a été divisée par trois le 27 décembre 2000 et le nombre de parts multiplié par trois. Les parts « E » seront émises sur la même valeur liquidative que les parts « C ».

► **Montant minimum de souscription et de rachat** :

- **Part « C »** : une part
- **Part « E »** : 10 euros. Ces parts peuvent être souscrites et rachetées en montant en euros.

► **Montant minimum des souscriptions ultérieures** :

- **Part « C »** : une part
- **Part « E »** : 10 euros. Ces parts peuvent être souscrites et rachetées en montant en euros.

► **Date de clôture de l'exercice** : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre

► **Date de clôture du premier exercice** : Dernier jour de Bourse de Paris de décembre 2001.

► **Affectation des résultats** : Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Quotidienne, à l'exception des jours fériés, même si la Bourse de Paris est ouverte ; dans ce cas elle est calculée le premier jour ouvré suivant

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : Dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion <http://www.dncafinance.com>.

► **Libellé de la devise de comptabilité** : Euro

Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 6 octobre 2000. Créé le 16 octobre 2000.

Liste des pays de commercialisation du Fonds : Le Fonds a reçu l'autorisation de commercialisation dans plusieurs pays européens. La liste de ces pays figure sur le site internet [www.dncafinance.com](http://www.dncafinance.com)

## Informations supplémentaires

*Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet de la société et peuvent être adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :*

*DNCA FINANCE, 20, rue de la Paix 75002 PARIS - Tél : 01.58.62.55.00*

*Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :*

*DNCA FINANCE*

*Coordonnées du Dépositaire*

*CM-CIC Securities*

*6, avenue de Provence – 75009 Paris*

*Pour tout ordre de souscription / rachat, veuillez contacter :*

*CM-CIC Securities*

*Back-Office OPCVM*

*Tél : 01.45.96.79.48*

*Fax : 01.45.96.77.23*

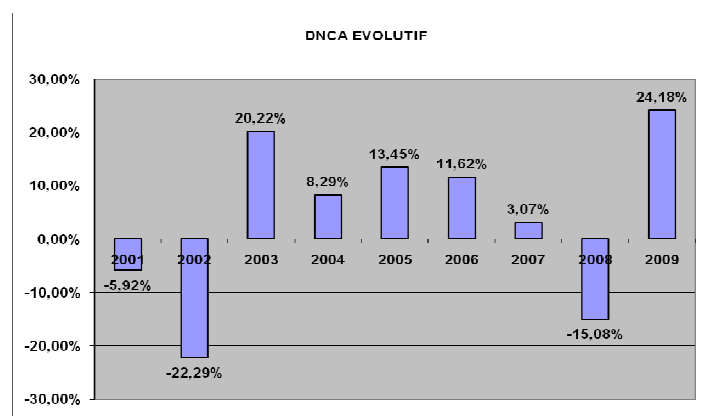
**Date de publication du prospectus : 7 juin 2010**

*Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.*

## PARTIE B STATISTIQUE

### PERFORMANCES DU FONDS AU 31/12/2009

### PART : Capitalisation Euro



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
DNCA EVOLUTIF	24,18%	2,80%	6,59%
<b>Indice composite :</b>	17,47%	-5,64%	1,16%

#### AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, en revanche celle de l'indice ne tient pas compte des dividendes

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :

<b>Frais de fonctionnement et de gestion (2)</b>	<b>2,39 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement (3)</b> <i>Ce coût se détermine à partir :</i>	<b>0.00 %</b>
<i>des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement</i>	<i>0.00%</i>
<i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>	<i>0.00%</i>
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> <i>Ces autres frais se décomposent en :</i>	<b>1,13%</b>
<i>commission de surperformance</i>	<i>0.00%</i>
<i>commissions de mouvement (4)</i>	<i>1,13%</i>
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>3.52%</b>

#### Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

#### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Elles rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

### Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009 :

L'OPCVM n'étant pas un OPCVM actions, il n'est pas affiché de frais de transaction ni de taux de rotation du portefeuille actions.

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0%
Obligations	0%

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion et les sociétés liées pour le compte des OPCVM qu'elle gère.